



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1525**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1525 intitulé « *RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1303 CONCERNANT LE ZONAGE - RAMPE D'ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE* » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 4 septembre 2018.

L'objet de ce règlement est d'ajouter une disposition afin d'autoriser, à certaines conditions, l'implantation de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur les propriétés institutionnelles existantes, soit des constructions nécessaires pour l'accessibilité d'un bâtiment et pour répondre aux besoins de la population vieillissante.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Westmount, ce 8 septembre 2018.



Me Martin St-Jean
Greffier de la ville